MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Devenir ingénieur ou vétérinaire avec un BTSA/BTS/BTSM

Voie « BTSA et BTS » des concours agro-véto :
une nouvelle voie d'accès aux écoles nationales agronomiques et vétérinaires



Qui est concerné ?

Pour l'entrée en écoles nationales agronomiques

Les étudiants et les apprentis en 2e année d'un :

- BTSA (sauf Technico-commercial et Développement et animation de projets territoriaux)
- BTSM
- BTS (avec biologie et/ou chimie).



Les titulaires d'un :

- BTSA (sauf Technico-commercial et Développement et animation de projets territoriaux)
- BTSM
- BTS (avec biologie et/ou chimie)

Pour l'entrée en écoles nationales vétérinaires

Les étudiants et les apprentis en 2e année d'un :

- BTSA (sauf Technico-commercial et Développement et animation de projets territoriaux)
- BTSM
- BTS (avec biologie et/ou chimie)



Les titulaires (uniquement l'année qui suit l'obtention de leur diplôme) d'un :

- BTSA (sauf Technico-commercial et Développement et animation de projets territoriaux)
- BTSM
- BTS (avec biologie et/ou chimie)

→ Un parcours :

- **simplifié** : classe préparatoire ATS Bio supprimée
- **sécurisé** : concours agro/véto organisés en amont de l'année de transition en classe agro véto post BTSA et BTS en lycée
- **facilité** : épreuves des concours agro/véto réservées et adaptées aux BTSA/BTS/BTSM

→ Les candidats à la voie BTSA et BTS peuvent :

- se présenter simultanément au concours agro et au concours véto
- se présenter simultanément à la voie BTSA et BTS et à la voie apprentissage du concours agro



Les écoles privées d'ingénieurs relevant du ministère recrutent également à bac +2.
Plus d'information sur les passerelles existantes sur le site de chacune des écoles.



Plus d'infos sur les concours, les spécialités éligibles et le nombre de places ouvertes sur :

www.concours-agro-veto.net

<table>
<tr><th></th><th colspan="2">Voie BTSA et BTS</th><th>Voie Apprentissage</th></tr>
<tr><th></th><th>ENV (vétérinaire)</th><th>AGRO (ingénieur)</th><th>AGRO (ingénieur)</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Inscription</td><td colspan="2">Durant 2e année de BTSA, BTS ou BTSM</td><td rowspan="2">Durant 2e année de BTSA, BTS ou BTSM
Après BTSA, BTS ou BTSM
(ou après une poursuite d'études en licence professionnelle)</td></tr>
<tr><td>Et l'année qui suit l'obtention de ces diplômes</td><td>Après BTSA, BTS ou BTSM</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Phase d'admissibilité</td><td colspan="3">Sélection sur dossier</td></tr>
<tr><td colspan="3">Épreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Anglais</td></tr>
<tr><td>Phase d'admission</td><td colspan="2">Mini entretiens et questionnaires à choix multiples (écrits) pour apprécier et valoriser diverses aptitudes (parcours, aptitudes développées en projets et stages, motivations, projets personnel et professionnel, échanges sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation et au secteur agronomique et/ou vétérinaire)</td><td>Entretien avec les jurys des 3 écoles choisies : projet professionnel, motivation et échanges sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation et au secteur agronomique</td></tr>
<tr><td>Rentrée année n</td><td colspan="2">1 an de classe agro-véto post-BTSA et BTS en lycée :
- en section vétérinaire pour les lauréats du concours « véto » ;
- en section ingénieur pour les lauréats du concours « agro ».
Enseignements en classe agro-véto : sciences (biologie-écologie, mathématiques-informatique, physique-chimie), anglais, lettres-philosophie. Les enseignements privilégient des pédagogies actives, un accompagnement du travail personnel, la conduite de projet à travers des enseignements interdisciplinaires sur la médiation scientifique et sur la conduite d'une recherche scientifique</td><td>Entrée en école nationale agronomique sous statut apprenti</td></tr>
<tr><td>Rentrée année n+1</td><td colspan="2">Entrée en école nationale agronomique ou vétérinaire (en fonction du concours réussi en amont)
Une place en école est assurée aux lauréats, sous réserve de validation des 60 crédits ECTS de l'année de classe agro-véto post-BTSA et BTS (contrôle continu et 2 périodes d'évaluations communes aux classes)</td><td></td></tr>
</table>



Les écoles nationales d'agronomie pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Ces écoles forment des ingénieurs en agronomie, en agroalimentaire, en foresterie, en construction bois, en environnement, en paysage, mais aussi en génie de l'eau, amenés à répondre aux problèmes de nature scientifique, sociale et économique posés par les technologies du vivant, telles que la génétique, la nutrition, l'alimentation, la microbiologie, l'hydrologie, la gestion financière, l'aménagement…

- Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)
- École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)
- École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES)
- École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de l'université de Lorraine (ENSAIA)
- École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse (ENSAT)
- Institut Agro Dijon, Institut Agro Montpellier et Institut Agro Rennes-Angers de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro)
- École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (Oniris VetAgroBio Nantes)
- Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)

Les écoles nationales vétérinaires

Elles forment des vétérinaires soignant les animaux d'élevage, de compagnie, de sport… Ils exercent également leur métier dans la recherche, les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques ou dans des services publics. Acteurs incontournables de la santé publique et de la sécurité sanitaire des aliments, les vétérinaires sont à l'interface des santés animale, humaine et environnementale. Ils participent notamment aux programmes de gestion des espèces et des populations animales urbaines ou rurales, de préservation de la santé publique et de développement durable, dans le cadre d'une approche « One Health » (une seule santé).

- École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)
- École nationale vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup)
- École nationale vétérinaire de Nantes (Oniris VetAgroBio Nantes)
- École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)

OCTOBRE 2025